

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

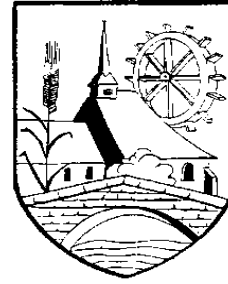
Mairie
de

SAINT REMY DE LA VANNE

77320

Tél. : 01 64 20 40 70

Fax. : 01 64 04 40 03



St Rémy de la Vanne, le 02 juillet 2024

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages sous la présidence de Madame la Maire Régine HERBETTE,

Etaient présents : M. Pierre COUDRON, M. José GOBINOT, M. Fabien DUBOIS, Mme Marie Claire CAPOEN, M. Emmanuel CHERON, Mme Danièle SASSATELLI, Mme Sabine BOUVIER, Mme Line CHERON ; M. Julien GOUDAL

Absents représentés : Mme Jeanine BRUNEAU par Mme Line CHERON, Mme Eloïse CHANUT par Mme Régine HERBETTE

Absents excusés : M. Jean Claude RENCK ; M. Jérôme ETHUIN

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après concertation du conseil, Sabine BOUVIER est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2024

Madame la maire consulte l'assemblée à savoir si elle a des observations à formuler sur le dernier procès-verbal de séance du conseil municipal du vendredi 24 mai 2024. M. Emmanuel CHERON a identifié une coquille à la page 08, en effet il est noté - cession Parcelle cadastrée AN n°200 sise- Le coulant d'eau- d'une contenance de 392€ pour un montant de 392€ - Il faut comprendre d'une contenance de 392m² pour un montant de 392€.

Aussi, la convocation reçue par les élus est notée le vendredi 28 mai 2024 alors que la convocation date du jeudi 20 juin, mais tous ont bien compris que le conseil était le vendredi 28 juin 2024 à 18h00 étant donné leur présence et les pouvoirs.

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Madame la Maire, annonce avec regret que la demande de subvention DETR sollicitée par le Conseil au mois de septembre dernier n'a pas obtenu de réponse favorable compte tenu du grand nombre de demandes et de l'enveloppe budgétaire allouée cette année.

Néanmoins, les crédits ont été inscrits au budget ; elle informe le conseil que les travaux d'isolation des combles perdus, plafonds et caves des deux logements seront réalisés selon les devis prévus à l'origine ainsi que le changement de la chaudière au fioul du logement de Montmogis.

Elle précise que l'installation des pompes à chaleur Air/Air au logement du Moulin des prés feront certainement l'objet d'une nouvelle demande de subvention.

En effet, pour des raisons de préservation de l'environnement et d'économie d'énergie elle priorise la suppression de la chaudière au fioul pour un mode de chauffage plus responsable.

Néanmoins, elle sollicite le conseil à savoir s'il est en accord par le principe et rappelle les dépenses à engager :

Logement le Moulin des Prés :
 Isolation des combles perdus 1038,15€ TTC
 Isolation de plafond/cave 979,25€
 Soit un total de 2 017,40€ TTC

Logement Montmogis :
 Isolation de plafond/cave : 2428,54€ TTC
 Pompe à chaleur Air/Eau 14 482,22€ TTC
 Soit un total de 16 910,76€ TTC

Le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés :
CONFIRME les travaux de rénovation énergétique énumérés ci-dessus pour un montant total de 18 928,16€ :
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PLAN D'EAU

Afin de permettre le paiement de l'ensemble de cautions sur le matériel mis à la disposition de la buvette (futs, pompe à bière, etc.). Il est proposé au Conseil de revoir à la hausse le budget caution voté à l'origine à 460€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, *décide* à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification du budget 2024 suivante :

INVESTISSEMENT

Chapitre 21 – Article 2138 – MOINS 700€

Chapitre 27 – Article 275 – PLUS 700€

Informations diverses :

Privatisation du Plan d'eau

A la vue du nombre toujours croissant de demande concernant l'utilisation du plan d'eau et notamment celle de sa buvette pour réaliser des réceptions, expositions, évènements, formulées tant par des particuliers que par des associations, Madame la Maire souhaite évoquer ce sujet en Conseil.

Un débat riche s'engage pour défendre les intérêts de la commune et ceux du plan d'eau. A la vue de ce dernier, ce sujet fera l'objet d'une réunion de travail de la commission du plan d'eau et pourra donner lieu à une inscription à l'ordre du jour d'un conseil municipal à venir.

Permis de louer

Dans le cadre de la compétence -Habitat – allouée à la CC2M par la loi ALUR du 24 mars 2024, M. Benoît CARRÉ son président, a averti les maires des 31 communes concernées, de la possibilité par la loi ALUR n° 2024-322 modifiée le 09 avril 2024 de déléguer la compétence-Habitat - aux communes qui en font la demande. La CC2M, envisage l'instauration du – permis de louer – avec délégation aux communes désireuses de prendre en charge l'instruction et le suivi des dossiers.

Le conseil, ne souhaite pas prendre en charge une telle responsabilité qui engage de nombreux frais, une réponse en ce sens sera faite à Monsieur le Président de la CC2M.

Subvention DETR 2024

Madame la maire informe le conseil que la demande de subvention concernant l'installation d'une bâche à incendie au hameau Launoy Beaufort, n'a pas eu de suite d'attribution de subvention de l'état pour des raisons de fortes demande et d'enveloppe budgétaire tout comme la demande de travaux énergétiques. Le conseil s'il en a la possibilité demandera de nouveau une subvention dans le cadre de la défense et la lutte contre l'incendie.

Travaux de voirie – rue de la Cornée-

Les travaux avancent bien, avec une fin prévue pour le 26 juillet au plus tard. La rue de la Cornée bien que refaite restera fragile, pour la préserver il faudra sûrement envisager d'interdire son utilisation aux poids lourds. A suivre...

Ouverture de la Mairie 1 samedi / 2

Compte tenu de la dizaine de personnes accueillie sur les samedis d'ouverture au public les six derniers mois, Madame la Maire propose au conseil d'assurer l'ouverture au public un samedi par mois à compter du mois de septembre. L'ensemble du Conseil y est favorable, un arrêté du Maire sera pris en ce sens.

Demande de subvention d'un administré

Madame la Maire donne lecture d'une demande de subvention émanant d'un administré dans le cadre de la création d'entreprise de nettoyage industriel. Le conseil, avant de se prononcer souhaite avoir plus de précisions et sollicite la connaissance du plan financier.

Annulation des festivités du 14 juillet à la préfecture

Madame la Maire informe l'assemblée que compte tenu de l'augmentation des missions de sécurité et d'organisation de nombreux événements (Elections, organisations des Jeux Olympiques), Monsieur Pierre Ory le Préfet et le président du département M. Jean-François PARIGI préfèrent reporter ces festivités au mois de janvier 2025 lors d'une cérémonie institutionnelle coorganisée par la préfecture et le département de Seine et Marne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-heures zéro minute.